

Démarche de demande de subvention

1) Envoyer la charte communale de désherbage signée et accompagnée de la délibération au
Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron
Place de l'Hôtel de ville
BP11
41250 Bracieux

2) Faire une demande de devis aux prestataires

ATTENTION la commune ne doit pas signer le devis reçu par le prestataire pour cause de formalité administrative.

3) Remplir les formulaires de demande d'aides financières (ci-joint) et joindre les documents demandés.
Répéter la démarche pour chacune des trois actions suivantes :

- la réalisation du plan de désherbage communal : financé à 50% par la région et 30% par l'agence de l'eau
- les actions de communication : financé à 30% par la région et 50% par l'agence de l'eau
- l'acquisition de matériel alternatif : financé à 50% par la région et 30% par l'agence de l'eau

4) Envoyer le dossier complet au SEBB qui transmettra aux financeurs

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron
Place de l'Hôtel de ville
BP 11
41250 Bracieux

5) Attendre la confirmation des financeurs pour commencer l'opération.

ATTENTION : pour toutes demandes de subventions concernant l'achat de matériel, le niveau 3 intitulé « mise en place d'un plan de désherbage communal » doit être réalisé.

NB : les demandes de subventions d'un faible montant devront être couplées avec d'autre demande des communes signataires afin d'être traitée par les organismes financeurs.

Si le montant de l'aide sollicitée est inférieure à 500€ merci de contacter directement le SEBB au 0254.46.49.67.